Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 7-8

Artikel: Éléments de stratégie suisse. 4e partie, La défense nationale militaire
Autor: Feldmann, Josef
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348615

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Eléments de stratégie suisse (4)

d'après le commandant de corps Josef Feldmann*

IVe partie: La défense nationale militaire

1. L'armée dans le cadre stratégique

En fondant nos considérations sur le rapport existant entre les six missions et les six cas stratégiques principaux, nous constatons que l'armée est impliquée de façons fort diverses dans ces six missions essentielles. Le degré de son activation varie aussi considérablement, selon le cas stratégique considéré.

En temps de paix relative, la souveraineté n'est apparemment pas un problème militaire. Ainsi, dans cette situation qui représente le cas normal, l'armée concentrera-t-elle toute son activité sur la maîtrise de ses missions principales. Problèmes d'instruction, questions de planification de l'engagement, d'organisation, d'équipement et d'infrastructure de combat figurent au premier plan de ses préoccupations.

Mais il est dans la nature des choses que, précisément dans cette situation caractérisée par une tension stratégique relativement faible, des conflits d'intérêts entre la défense nationale et d'autres domaines de la vie publique apparaissent au grand jour. L'essence de l'armée implique qu'elle ne peut pas cesser d'exister dans des périodes apparemment calmes, pour ne se remettre à fonctionner qu'à l'apparition d'une tension. Pour pouvoir l'engager rapidement à tout moment, des efforts constants sont nécessaires. Obtenir la compréhension de cette nécessité n'est pas toujours aisée. La Commission d'étude des questions de stratégie parle dans son rapport d'une «contradiction insistante entre la nécessité stratégique et notre forme de société et d'Etat», ce qui s'applique très nettement à la préparation militaire; c'est pourquoi les extraits suivants du même rapport ayant trait à cette partie-là de notre stratégie méritent particulièrement réflexion:

«La défense nationale ne peut être conçue que globalement, et l'impact stratégique possible de tout acte important de la conduite de l'Etat doit être pris en considération. Mais il est évident qu'une programmation maximum de la vie nationale ne représenterait pas l'idéal pour l'Etat et la nation. Ce n'est qu'à des peuples subissant une dictature totalitaire que l'on peut imposer, dans leur vie quotidienne, la primauté absolue des nécessités stratégiques. Dans notre Etat démocratique, et à l'intérieur de nos conceptions du sens et de l'essence de notre vie individuelle et sociale ainsi que du but de l'Etat, il ne peut s'agir que d'établir

* Adaptation française du major EMG J.-F. Chouet.

le meilleur rapport entre les nécessités stratégiques d'une part et le développement libre et autonome de la culture, de l'économie et des formes de la société d'autre part. La planification stratégique doit autant que possible respecter les bases de la société et les droits fondamentaux des individus.

»Que les préoccupations stratégiques des autorités aillent parfois à l'encontre des intérêts particuliers de certains groupes et les amènent à l'opposition est naturel et ne doit pas conduire le gouvernement à douter de sa mission. L'information joue un rôle décisif. L'exposé complet mais sans complaisance du pourquoi est nécessaire compte tenu de la difficulté et du coût des tâches qu'implique la défense nationale totale. On peut et doit montrer que ce qui est indispensable à la survie de la nation ne peut, aujourd'hui, plus être improvisé.»

A la lecture de ce texte de 1969, on doit en effet garder à l'esprit que la Commission d'étude appuyait ses réflexions sur la comparaison entre différents intérêts de l'Etat et de la société dont la valeur était égale. Elle n'avait encore pratiquement pas connaissance de tensions dont l'origine se situe dans des tendances indéniablement hostiles à l'armée. Aujourd'hui, le problème essentiel de la préparation à la défense militaire en temps de paix relative réside dans le fait que ses exigences justifiées dans le domaine des finances de l'Etat, dans son besoin en forces de travail, dans les charges imposées à l'économie du pays ou dans l'édification de l'infrastructure, ne doivent pas seulement être rendues plausibles au citoyen pragmatique, mais qu'elles doivent s'imposer à la résistance et aux manipulations démagogiques de milieux résolument adversaires de l'armée.

La deuxième tâche stratégique principale – maintien de la paix et maîtrise des crises – est d'abord la mission de la politique extérieure et ensuite celle de la protection de l'Etat. Dans les deux cas, l'armée n'exerce qu'une fonction subsidiaire. A cet égard, il faut se rappeler que la diplomatie ne peut déployer ses activités pacificatrices que si elle repose sur le fondement d'une défense nationale efficace. Il faut être conscient que la voix d'un petit Etat ne peut se faire entendre dans le concert des nations que si sa liberté d'action est reconnue. Or, la liberté d'action n'est reconnue en diplomatie qu'à celui qui possède la liberté de se déterminer. A cet égard, l'armée joue un rôle d'appui à la politique étrangère visant à garantir la paix. Il paraît nécessaire, au vu des discussions actuelles, de clarifier ce point car, dans les conversations portant sur les possibilités de garantir la paix, l'armée est souvent confinée dans un rôle pour lequel elle n'a pas été créée et auquel elle n'est pas apte, ce qui s'exprime par les slogans (pour la plupart d'origine allemande) «armée de la paix», «soldats pour la paix», etc. Pour être précis, on ne peut pas attribuer à l'armée un rôle d'actif maintien de la paix, mais seulement

celui d'obstacle à la guerre. Autrement dit, en s'opposant à la guerre, elle crée les conditions du développement d'une politique étrangère propre à maintenir une paix dont les porteurs doivent être cherchés ailleurs.

Une seconde mise au point s'impose à propos de l'argument selon lequel les préparatifs militaires ôtent de leur substance aux initiatives de paix, dans la mesure où ils créent un climat d'insécurité et de conflit latent. A l'encontre de cette affirmation, il faut souligner le caractère indéniablement défensif de notre armée. Il est fort aisé de démontrer que cette dernière n'est absolument pas apte à conduire des opérations offensives puisqu'elle est principalement composée d'une infanterie liée au terrain. Les nombreuses constructions militaires défensives telles que les obstacles, les fortifications et les ouvrages minés sur les routes et les ponts ne peuvent en aucun cas créer des dommages au-delà de nos frontières. Au surplus, même les plus mobiles de nos moyens de combat, chars et avions, ne sont aptes à des actions offensives qu'à l'intérieur de notre secteur de défense, c'est-à-dire à des contre-attaques aux objectifs limités dans l'espace. Une véritable guerre offensive exigerait une tout autre logistique. Une guerre offensive de blindés et d'aviation est impensable avec les installations logistiques fixes qui caractérisent notre organisation. Les préparatifs de la défense militaire et les actions diplomatiques en faveur du maintien de la paix se rejoignent donc sans contradiction aucune.

Dissuader de faire la guerre occupe aussi l'armée dans la mesure où, selon le texte de la Constitution fédérale, elle doit, si nécessaire, contribuer au maintien de l'ordre public. Nous n'entrerons pas, pour l'instant, dans le détail de ce problème qui nous occupera ultérieurement, lorsque nous traiterons de la protection de l'Etat en tant que domaine de la stratégie.

2. Les principales missions stratégiques de l'armée

2.1. Empêcher la guerre par la préparation défensive

Selon le rapport sur la politique de sécurité, le but de cette mission est «de dissuader tout adversaire possible de nous attaquer, en lui faisant comprendre que la Suisse ne peut être subjuguée ou vaincue qu'au prix de pertes extrêmement lourdes» (chiffre 711).

Dans cette description de la mission, habituellement représentée par la formule «prix d'entrée élevé», et dont l'accomplissement incombe sans conteste d'abord à l'armée, est contenue une option stratégique, à savoir le renoncement par principe à une dissuasion qui impliquerait la capacité et la volonté d'«anéantir, après avoir subi soi-même un premier choc, des biens d'importance vitale situés sur le territoire de l'adversaire» (Rapport, chiffre 423). Le Rapport sur la politique de sécurité introduit à cet égard la

notion de «dissuasion». En distinguant la dissuasion de l'intimidation, il prend ses distances d'avec la terminologie habituelle de la littérature stratégique. On rappellera simplement que, par exemple, les Français appellent «force de dissuasion» leurs forces nucléaires – un instrument typique de l'intimidation. Le distinguo subtil du texte suisse a, de plus, provoqué des difficultés de traduction. Pour différencier «Abschreckung» de «Dissuasion», il a fallu introduire la notion d'«intimidation» jusqu'alors inconnue dans la littérature stratégique. On ne se prononcera pas ici sur la valeur d'une telle «pharmacie», comme apport à la compréhension de notre stratégie.

En pratique, en renonçant à l'intimidation dans le sens précédemment défini, c'est-à-dire en renonçant à une forme d'indépendance sans doute pensable, mais hautement problématique pour un petit Etat, on accroît indiscutablement sa crédibilité. Sur ce point, l'opinion de Raymond Aron appelle notre attention. Aron part de la notion de «neutralité nucléaire» qui sert à décrire la stratégie française. Il entend par là un concept stratégique qui fait reposer l'indépendance de l'Etat sur les préparatifs d'une intimidation nucléaire tous azimuts. Il compare ce système stratégique à la neutralité conventionnellement armée de la Suède et de la Suisse. Il écrit: «Le principe même de la neutralité traditionnelle pour un Etat comme la Suède ou la Suisse est celui de la proportionnalité des enjeux et des coûts... Il est facile pour la Suède et pour la Suisse de dire et de démontrer qu'elles ont une armée telle que si on les attaque, à coup sûr on l'emportera mais que le coût de cette victoire dépassera les bénéfices que l'on en tirera. Ce qui fait la difficulté de la neutralité par la menace nucléaire, c'est qu'il faut convaincre que l'on prendrait le risque de recourir aux armes nucléaires dans l'éventualité d'une agression menée avec des armes conventionnelles. Or, sans que je veuille trancher et donner à ce problème une réponse, je dirai simplement qu'il est plus difficile de rendre crédible la montée aux armes nucléaires par le petit contre le grand que de convaincre, dans le passé, disons les généraux allemands, que l'armée suisse se battrait. Les généraux allemands n'avaient jamais douté que s'ils essayaient de passer par la Suisse, il faudrait livrer bataille. Ce qu'exigerait la doctrine de neutralité par la menace nucléaire ce serait de rendre plausible, crédible, l'ascension aux extrêmes nucléaires par l'Etat le plus faible.»*

Se limiter à vouloir empêcher la guerre grâce aux préparatifs de défense apparaît donc comme un comportement stratégique réaliste et crédible ne comportant qu'un risque mineur. En revanche, le critère du risque gagne fortement en signification, dès lors qu'il s'agit de déterminer

* Aron, La force française de dissuasion et l'Alliance atlantique (*Défense nationale*, janvier 1977).

l'effort de défense à fournir. L'accès à cette problématique est ouvert par les deux notions, pratiquement inséparables dans l'entendement suisse, que sont le système de milice et l'obligation générale du service militaire. La force de cette solution réside sans nul doute dans le fait qu'elle permet à la défense militaire de bénéficier très largement des capacités de la nation, notamment des compétences acquises au civil par les citoyens. Il faut cependant se garder de surcharger le secteur civil. Il en résulte donc des limitations dont il faut mentionner ici les plus importantes:

– La contrainte des temps de service courts implique le danger que les procédés de combat même les plus importants ne peuvent pas être entraînés jusqu'à la perfection. Le risque de pertes proportionnellement élevées est évident. Des possibilités de solution sont pensables dans le sens d'un découpage des phases complexes d'instruction et d'une concentration sur les phases les plus difficiles. Dans l'instruction pratique, le rôle des techniques modernes de simulation prend de l'importance.

– Les courtes périodes de service et les effectifs élevés agissent de façon limitative sur l'acquisition d'un matériel de guerre moderne. Il s'agit d'apprécier jusqu'à quel point l'utilisation optimale de systèmes d'armes complexes justifie des entorses au principe de la milice. Mais il faut aussi prendre en considération le fait qu'équiper des centaines de milliers d'hommes d'un outil indispensable absorbe une bonne part des moyens qu'une petite armée pourrait consacrer à l'acquisition d'armes très performantes.

– L'option d'une armée de masse se répercute directement sur son concept d'engagement. La part fortement dominante de l'infanterie lui donne son empreinte. Il s'ensuit que le combat de notre armée serait fortement lié au terrain. Cela implique à nouveau un large renoncement à l'effet de surprise. La lecture de la carte géographique suffit à montrer où se situeraient les principaux efforts défensifs de l'infanterie.

– Finalement, les éléments «armée de milice – armée de masse – armée d'infanterie» confèrent au facteur temps une signification très importante dans l'optique des préparatifs défensifs. Bien que les responsables sachent que notre armée aura besoin de passablement de temps pour déployer sa pleine capacité de combat après la mobilisation, ils pèseront très soigneusement le pour et le contre d'une mobilisation en cas de tension accrue.

Pour les préparatifs militaires, cela donne une idée de l'importance qu'il y a à pouvoir s'adapter de manière souple aux modifications de la tension par des mesures préventives et à faciliter les décisions du pouvoir politique en lui présentant clairement les répercussions des différentes mesures possibles. L'importance de telles bases de décision est apparue lors des exercices de défense générale des

années passées. Elle a donné lieu à l'élaboration de documents destinés à faciliter les décisions stratégiques.

L'usage de ces documents dans des exercices n'a pas seulement prouvé leur utilité, mais aussi démontré que l'instance de décision – dans le cas particulier le Conseil fédéral – est bien davantage prête à accepter des propositions et à prendre des mesures si leurs répercussions peuvent lui être clairement exposées. Ce n'est qu'ainsi qu'elle peut optimiser son action dans les situations difficiles.

Nous pouvons donc résumer nos considérations sur le problème de l'obstacle à la guerre que représentent les préparatifs de défense comme suit: il s'agit d'assurer la capacité défensive la plus forte possible en éprouvant le moins possible l'ensemble des secteurs non militaires.

Le fait que l'armée, en tant qu'«élément de force au service de notre stratégie» (Rapport sur la politique de sécurité, chiffre 541), vise directement le but stratégique le plus élevé, explique suffisamment pourquoi elle postule des exigences qui touchent aux problèmes de la vie même de l'Etat, tels que la liberté individuelle ou la capacité d'absorption de l'économie.

2.2. La conduite de la guerre

Si la dissuasion échoue, selon le texte du Rapport sur la politique de sécurité, «notre stratégie a alors pour but de préserver le peuple et l'Etat par l'engagement défensif de notre armée» (chiffre 424). Cette phrase d'apparence simple renferme une problématique très variée. En son centre se situe le couple de notions «peuple et Etat». Le but idéal du combat défensif serait atteint si l'on pouvait protéger l'ensemble du domaine de l'Etat de l'emprise adverse avec un minimum de pertes. Cette réflexion ne se fonde pas sur une appréciation réaliste des possibilités, c'est pourquoi la mission de l'armée est exprimée plus modestement: défendre le territoire national dès la frontière, empêcher l'adversaire d'atteindre ses objectifs opératifs, maintenir une partie au moins de notre pays sous souveraineté suisse.

Dans le cadre de ces objectifs, il appartient au commandant en chef de prendre des décisions qui ne peuvent négliger l'aspect démographique de la zone de combat, donc qui doivent prendre en considération la situation et la constitution de la population civile, mais qui sont en définitive conditionnées par des critères opératifs. En simplifiant, on peut dire que son problème consiste à créer, avec les moyens disponibles, le rapport le plus favorable possible entre les forces et l'espace sur lequel elles s'appliquent. Mais il doit toujours demeurer conscient du fait que la conduite de la guerre se fera dans un terrain à forte densité d'occupation. Cependant, la prise en compte d'un rapport raisonnable entre forces et espace peut le conduire à donner beaucoup de prix à certaines parties de son secteur d'opération ou au contraire à ne les occuper que faiblement. Dans le cadre de la

mission de «défendre le territoire dès la frontière», il doit pouvoir décider librement de l'intensité du combat livré dans le secteur frontière ou à l'intérieur et, en préparant cette décision, il doit encore pouvoir déterminer librement le poids à accorder, à côté des facteurs militaires, aux aspects psychologiques ou économiques. L'objectif de maintenir le peuple et l'Etat par le combat défensif ne peut signifier pour le responsable militaire suprême de devenir dépositaire de la souveraineté nationale par la guerre. Une telle exigence ne tiendrait d'ailleurs pas compte d'une appréciation réaliste du champ de bataille moderne. Celui qui, par exemple, croit qu'avec une position de combat très étendue, donc avec un dispositif qui englobe la plus grande partie du territoire national, une proportion correspondante de la population serait protégée ou même épargnée par la guerre méconnaît deux choses:

– premièrement, la dynamique du combat des armées modernes et la portée de leurs moyens,

– secondement, le fait que les combats, même si la défense est efficace, se développeraient progressivement de la frontière vers l'intérieur et que le défenseur ne pourrait sans doute pas éviter la perte successive de plusieurs portions du territoire national.

Pour le chef militaire en tout cas, sa mission stratégique serait mal remplie s'il se laissait diriger par des réflexions autres que la volonté d'engager les moyens dont il dispose de façon optimale dans le secteur attribué. Il est concevable, en revanche, que l'instance politique limite le commandant en chef dans sa volonté d'opérer de façon purement militaire et que, en cas extrême, on envisage même, compte tenu de l'efficacité des armements modernes, de cesser le combat. Cette idée n'a rien à voir avec le défaitisme. Alfred Ernst avait raison d'écrire: «Si la disparition de notre peuple au cours de la guerre était certaine, l'engagement et la poursuite du combat défensif n'auraient en fait aucun sens. L'individu peut s'engager sensément pour une idée, mais l'engagement de tout un peuple dans un but qui implique la disparition de ce même peuple est aléatoire.»

Dans son rapport, la Commission d'étude des questions de stratégie a exprimé des réflexions similaires. Il y est dit, par exemple: «Aucune conception stratégique ne peut dispenser la direction responsable de décider ni de répondre, dans les moments difficiles, à la question à laquelle elle serait confrontée – la question de savoir si, dans quelle mesure et dans quelles conditions, l'indépendance de l'Etat doit être sacrifiée à la survie biologique de la nation. La possibilité, donnée par les armes nucléaires et d'autres moyens de destruction comparables, d'anéantir totalement une nation ne permet pas de fermer les yeux devant une telle alternative, car elle est du domaine du concevable. Ce qui est cependant impossible, c'est de prévoir une option impérative. Une décision *a*

priori de tout subordonner, au besoin, au maintien de la paix aurait valeur d'invitation faite à l'adversaire d'accentuer sa pression jusqu'à la capitulation et ôterait toute valeur à la stratégie et aux préparatifs de défense. Mais une décision *a priori* de préférer la destruction totale du peuple à la perte de l'indépendance de l'Etat serait plus un acte d'héroïsme anticipé et théorique qu'une réalité crédible, solidement fondée sur un consensus général et soutenable.» Il est clair que le commandement militaire, tout au moins à ses échelons les plus élevés, est devenu notablement plus complexe que ce n'était le cas jadis. En considérant les situations extrêmes que nous avons mentionnées, on comprend l'importance que revêtirait, dans une guerre future, le contact permanent et étroit entre les directions politique et militaire, chacune conservant d'ailleurs sa propre liberté de décision. Cela montre aussi la nécessité de systématiser le processus de décision stratégique en cas de crise et de l'entraîner sur des cas de figure, comme c'est de plus en plus le cas dans le cadre de nos exercices de défense générale ou des exercices combinés entre formations militaires et de défense civile à l'échelon cantonal. Mais il est évident aussi qu'à ce niveau les partisans les plus convaincus d'une planification globale se heurtent aux limites du planifiable. Réfléchir par avance à des situations possibles peut sans doute améliorer le mécanisme de prise de décision en cas de guerre, mais sans alléger pour autant le poids de cette décision.

2.3. Atténuation des dommages et garantie de survie

La mission de garantir la survie peut déjà être significative en cas de grandes catastrophes en temps de paix ou lorsque les effets d'actes de guerre commis à l'étranger débordent sur notre territoire. Toutefois, elle ne prend valeur de problème stratégique qu'au déclenchement du cas de défense, lorsque toutes les forces mobilisables de la nation sont engagées. L'exigence consiste alors à assurer la protection de la population simultanément avec le combat militaire, y compris en cas d'engagement massif des moyens de combat les plus modernes. La question qui peut prendre alors une grande acuité pour le commandement militaire est de savoir si des éléments de l'armée doivent, malgré leur mission de combat, être engagés dans des tâches relevant de l'atténuation des dommages ou de la survie. La conception de la politique de sécurité ne prévoit clairement l'engagement de formations militaires au profit de la population civile que comme mission annexe. L'organisation territoriale a largement prévu les mesures permettant d'accomplir cette mission. Cela n'exclut cependant pas le risque de conflits d'intérêts ni celui qu'en situation de crise on exige trop de l'armée. L'idée que l'armée peut intervenir chaque fois que des difficultés se présentent dans le secteur civil

est encore largement répandue aujourd'hui. Mais le Rapport sur la politique de sécurité donne à cet égard des directives extrêmement claires. Il dit: «Lorsque sa mission militaire le lui permet, l'armée prête son aide dans des situations de détresse; elle contribue à remédier aux conséquences des catastrophes et à maintenir l'activité publique. La particularité de notre aire de défense – exiguïté du territoire, forte densité de la population, vulnérabilité très marquée de l'infrastructure – lui impose cette extension de sa mission. Cependant, ces particularités ne devront pas avoir pour conséquence de convertir l'armée en une organisation cadre apportant une aide en cas de catastrophe et devant assurer la survie des populations.»

Cela dit, il est hors de doute que certaines formations spécialisées comme les troupes de protection aérienne doivent conserver comme mission première l'appui à la population civile en situation désespérée.

2.4. Résistance en territoire occupé

La mission stratégique de l'armée comprend notamment la tâche de conserver une partie au moins du territoire sous la souveraineté suisse. C'est dans cette optique qu'il faut considérer l'engagement de forces militaires dans le cadre de la résistance en territoire occupé. Il peut s'agir de soustraire pendant un temps assez long une partie du pays au contrôle de l'adversaire ou alors, partant d'un secteur restreint, de reconquérir une partie du territoire. En tout état de cause, il s'agit d'interdire à l'attaquant de dominer totalement le terrain conquis. Il apparaît que, dans les discussions relatives à notre défense militaire, l'idée surgit de temps à autre que nous devrions nous convertir totalement à une tactique de guérilla. Récemment, une publication du général Spannocchi, commandant en chef de l'armée autrichienne depuis lors retraité, a réactivé ce débat. Il est compréhensible que l'on prétende fréquemment qu'une telle forme de guerre correspond largement à l'essence même d'un petit Etat. De fait, l'enracinement de la défense militaire dans le peuple y serait particulièrement évidente. Un autre argument consiste à dire que, pour la conduite d'une telle guerre, un simple équipement d'infanterie suffirait aux combattants. Une armée de guérilla ne coûterait donc rien de plus. La question est alors de savoir si elle serait une armée au juste prix. De toute manière, une série d'arguments de poids doit être mise en évidence à l'encontre d'une transformation de notre armée et de son concept d'engagement pour en faire une organisation de guérilla:

– L'objectif principal de tous nos préparatifs militaires est d'empêcher la guerre. Quiconque soupèse l'opportunité d'une attaque contre notre pays doit, en considérant la puissance combative et la préparation de notre armée, aboutir à la conclusion qu'en regard de l'effet attendu, le sacrifice exigé serait trop élevé. Dans ce calcul

de rentabilité d'un adversaire potentiel, notre armée, dotée d'armes modernes capables de combattre efficacement l'aviation et les blindés, apte à mener un combat opératif cohérent sur l'ensemble du territoire suisse, doit peser d'un poids significatif. L'efficacité dissuasive d'une armée préparée et instruite exclusivement pour la guérilla serait nettement moindre que celle d'une armée apte, grâce à l'organisation de son commandement et à son armement, à s'opposer à un potentiel d'attaque moderne avec les moyens appropriés. L'adversaire virtuel doit cependant savoir qu'il ne suffirait pas de gagner la bataille opérative et de dominer une partie de notre territoire, mais qu'il devrait encore faire face à une phase de combat très pénible et très coûteuse. Dans ce sens, notre préparation à la guérilla peut renforcer l'effet de dissuasion de l'armée.

– A une conception exclusivement fondée sur la guérilla s'oppose aussi le fait que celle-ci ignore un certain nombre de principes importants de la conduite militaire. La mise ne place de petits détachements de combat dispersés sur une grande partie du pays limiterait sensiblement la liberté d'action de l'échelon le plus élevé, interdirait la concentration des forces nécessaires dans des secteurs importants et exclurait des actions par surprise de grande envergure. Le rapport de 1966, faisant siennes ces réflexions, dit: «Il est dès lors concevable que le combat initial mené avec tous les moyens de la technique moderne aboutisse à une lutte opiniâtre de formations isolées s'affrontant avec des moyens modestes et selon des procédés de combat élémentaires.

Il serait toutefois faux de fonder dès le départ la conception de notre défense sur cette seule possibilité. Il est constant que les divers moyens de combat ne produisent des effets optimaux que lorsque leur engagement est coordonné. En revanche, la possibilité d'un passage du combat conduit à de nombreuses actions isolées doit être envisagée.»

Cela veut dire que, dans le cadre de notre conception d'engagement, la guérilla revêt une signification nettement secondaire. Elle peut devenir importante en tant que combat du dernier *round* et, dans cette optique, il faut y réfléchir pour, dans une mesure raisonnable, s'y préparer.

Mais il faut avant tout garder conscience du fait qu'une série de délicats problèmes de commandement seront liés à la guérilla:

– Le passage à la guérilla se fera souvent dans une situation de crise caractérisée.

– Il sera très vraisemblablement nécessaire de regrouper des éléments de forces hétérogènes.

– Service de renseignement, transmissions et logistique devront être largement réorganisés à l'aide de moyens fort peu conventionnels.

– Il faut craindre que la guérilla ne débouche sur une guerre de chasse disparate.

Pour maîtriser ces difficultés, il importe de mettre sur pied une structure de commandement et des principes de combat simples. Ceux qui suivent me paraissent particulièrement importants:

– Les formations de guérilla doivent veiller à conserver le plus longtemps possible leur capacité de combat. Pour autant que leurs actions ne servent pas à soulager d'autres formations combattantes organiques, elles ne doivent engager le combat que lorsque leurs chances de succès apparaissent réelles. Il est indispensable, à cet égard, de penser qu'il ne s'agit pas seulement de causer des dommages et de créer l'incertitude chez l'occupant, mais qu'il faut aussi montrer à l'étranger, si possible de façon spectaculaire, que la résistance n'est pas encore éteinte.

– La guérilla doit être menée dans des secteurs qui, d'une part, offrent la possiblité de disparaître et de vivre caché et, d'autre part, permettent d'agir promptement sur des éléments sensibles de l'adversaire. De plus, les formations de guérilla doivent fréquemment changer d'emplacement pour se soustraire à l'encerclement adverse. La guérilla postule donc beaucoup d'espace pour peu de combattants. Il est dès lors évident que les régions de haute montagne, compte tenu de leurs conditions climatiques et, avant tout, de leur éloignement des stationnements de l'adversaire, n'entrent absolument pas en considération pour cette forme de combat.

– La conduite de la guérilla implique une très grande liberté d'action. Le commandant suprême ne peut pas influencer des actions isolées. Il doit donc donner aux formations de guérilla des directives très larges et coordonner leur activité principalement par l'attribution de secteurs clairement délimités. On pourrait dire que, dans la guérilla, l'activité du haut commandement se borne à attribuer des réserves de chasse.

– Enfin, la surprise joue dans la guérilla un rôle plus important que partout ailleurs. La première condition à remplir est celle d'un strict maintien du secret entourant tous les préparatifs. Chaque action nécessite une planification minutieuse et ne doit être prise en considération que lorsque tous les éléments de l'exploration sont réunis. Les divers engagements doivent être de très courte durée et les efforts constamment déplacés.

En examinant ces principes d'un œil critique, on ne peut s'empêcher de considérer que le territoire suisse, fortement peuplé et bien compartimenté, ne représente pas un champ d'action idéal pour la guérilla. Il existe bien certaines zones dans lesquelles des formations de guérilla peuvent agir avec une liberté de manœuvre relativement grande et trouver des caches suffisamment nombreuses. Mais, dans l'ensemble, les conditions ne sont de loin pas aussi favorables que le furent, par exemple, celles du secteur d'opérations des partisans

yougoslaves durant la Seconde Guerre mondiale.

Que sur sol suisse, à côté des forces militaires encore aptes à combattre, certains groupes de résistance civils participent au combat armé en territoire occupé est sans doute concevable; mais de tels combattants civils ne représenteraient que des individus ou des groupes isolés. Or, il convient de garder présent à l'esprit le fait qu'au départ, plus du 12% de la population du pays est engagé et militairement incorporé. Aucun pays d'Europe n'approche un tel pourcentage, même si l'on tient compte de l'appel des réservistes. Cela signifie que dans d'autres pays, même après une mobilisation totale des forces armées, subsiste une forte population civile qui remplit les conditions nécessaires à une guérilla efficace et pourrait, dans le cadre d'une levée en masse, s'associer à une résistance active. Dans le cas de la Suisse, on doit se demander où trouver – en dehors des 600 000 soldats en chiffres ronds – la quantité de combattants qui permettrait de pratiquer une levée en masse. La contribution de volontaires civils accroîtrait moins le potentiel qu'elle ne poserait de problèmes de commandement. A quoi s'ajoutent les exemples de la Seconde Guerre mondiale qui démontrent que, sous l'étiquette de combattants de la résistance, se sont parfois cachés des éléments douteux dont l'objectif était tout autre que la destruction des forces d'occupation ennemies et la libération du pays. Le droit de la guerre permet de subordonner des combattants civils à un commandement militaire. Ils jouissent alors, et pour autant qu'ils respectent les lois et coutumes de la guerre, de la même protection que les membres des forces armées.

3. L'engagement de l'armée dans le cas de défense

Les réflexions qui suivent visent à tirer d'une appréciation de la situation opérative les principes de la conduite du combat de notre armée et, finalement, à soumettre à un examen critique l'instrument par rapport à ces principes. Notre schéma de réflexion sera le suivant:

La connaissance que nous avons de la situation de l'Europe centrale sera le point de départ de notre appréciation. En comparant les forces, leur équipement et leur déploiement dans le terrain, qui permettent de déceler des tendances politiques à partir de données géographiques, nous aboutirons à certaines hypothèses de menaces envisageables contre notre pays. Il faut tenter de déceler, dans la multiplicité des développements possibles de la situation, les cas les plus importants pour nous et, partant de là, de déterminer comment un agresseur éventuel pourrait engager ses moyens sur notre sol et dans notre espace aérien pour atteindre au plus vite les buts qu'il y recherche. A quoi il faudra comparer les possiblités que nous

avons de nous opposer à cet adversaire et de l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Le résultat de ces réflexions doit déboucher sur des principes selon lesquels le combat devra être mené.

En évaluant la possibilité d'une confrontation militaire en Europe, il faut tout d'abord se demander si, dans le cadre d'une opération de grande envergure, le territoire suisse serait considéré par les puissances belligérantes comme significatif. A ce propos, il convient de relever que, dans le cas d'une situation caractérisée par une tension Est-Ouest, les lignes opératives importantes en Europe ne passent pas par notre pays. Il serait erroné de considérer la Suisse comme un secteur stratégique clé. Ce qui n'empêche que l'on ne peut pas négliger certaines données de géographie militaire:

– Avec l'Autriche également neutre, notre pays forme un verrou de 800 kilomètres qui pourrait sensiblement entraver la cohésion d'opérations menées dans les secteurs Centre et Sud de l'Europe. Il en résulte, en premier lieu, une forte menace sur notre espace aérien.

– Le haut plateau souabo-bavarois, favorable à l'engagement de formations de combat mécanisées, trouve son prolongement naturel sur le Plateau suisse, même rétréci en entonnoir.

Finalement, il faut aussi considérer qu'aux abords immédiats de notre pays se situent des zones de grande importance opérative dont la possession pourrait ouvrir aux armées belligérantes d'importantes possibilités de déploiement. Une poussée sur ces zones à travers le territoire suisse est parfaitement du domaine du possible. Il s'agit donc pour nous, en première priorité, de rendre l'itinéraire suisse le plus inattractif possible par une préparation au combat réalisée à temps.

Si nous réussissons ainsi à éviter que, dans la première phase d'une guerre européenne, des forces armées étrangères n'utilisent notre territoire pour leurs opérations contre de tierces puissances, nous n'aurons pas pour autant écarté le danger de voir ultérieurement un belligérant tenter, dans l'élan de son attaque, d'y inclure notre pays en tout ou partie et, à partir de là, de le conserver dans sa sphère. Nous référant au schéma évoqué plus haut de l'appréciation de la situation opérative, cela signifie que nous sommes en face de deux hypothèses de menace fondamentales.

– *Cas 1:* Des forces étrangères peuvent, dans leur combat contre une tierce puissance, forcer le passage par la Suisse et notamment par le Plateau. L'attaque ne se développerait que dans une direction principale. Elle pourrait toutefois se produire très rapidement après le début de la guerre.

– *Cas 2:* L'attaque d'une puissance étrangère peut avoir pour objectif la domination de notre territoire. Il y a de fortes chances qu'une telle opération soit conduite sur plusieurs axes d'attaque convergents, visant à l'enveloppement total de notre territoire.

Ces deux hypothèses se fondent sur des opérations de forces conventionnelles qui pourraient au besoin être appuyées par des toxiques chimiques de combat. Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'hypothèse d'un engagement massif de l'arme nucléaire soit exclu. Mais nous pouvons partir de l'idée qu'un adversaire qui veut tirer de la domination de notre territoire un profit concret s'abstiendra de le transformer préventivement en désert. Il n'échappera pas à la nécessité de le conquérir pas à pas. Pour cela, seuls des moyens conventionnels, éventuellement nucléaires de petit calibre et en nombre limité, sont appropriés. Ce sont les formations mécanisées et aéromobiles qui supporteront l'essentiel d'une attaque conventionnelle. La base d'opération d'une armée mécanisée doit être facilement accessible sur plusieurs axes. Elle doit permettre des regroupements, donc disposer de rocades en suffisance, et offrir de bonnes conditions pour des attaques parallèles sur plusieurs axes à grande capacité. La zone nord-est du Rhin et du lac de Constance remplit parfaitement ces exigences; le secteur situé à notre frontière nord-ouest se prête également bien, il est vrai, à une approche d'envergure, mais il est moins favorable au point de vue de la qualité des axes d'attaque. Une attaque par le Jura est, en maints endroits, canalisée sur des passages étroits. Dans la Suisse du nord-est, en revanche, les possibilités de déboucher sont, une fois les plans d'eau de la frontière franchis, nettement plus favorables, notamment dans le secteur situé entre le pont de Constance et la basse Aar. Mais même un adversaire attaquant à partir de ce secteur devra surmonter, dans le cours de son avance à travers le plateau, une série de verrous du terrain. En Suisse orientale, il s'agit des hauteurs qui bordent la Töss. Immédiatement derrière la Limmat et le lac de Zurich, celles jalonnées par le Baregg, le Heitersberg et l'Albis. Entre le Napf et le Hauenstein, le Plateau se rétrécit en un fuseau d'à peine 30 km de large et, de surcroît, fortement boisé, à travers lequel les routes ne forment que des tranchées. Dans la partie ouest, un peu plus ouverte, ce sont au moins les hauteurs entre l'Emme et l'Aar, le terrain entre le Pays-d'Enhaut et le lac de Morat et le terrain vallonné et riche en forêts qui s'étend de la partie ouest du lac de Neuchâtel au lac Léman, qui devraient entraver sérieusement les mouvements de forces mécanisées. La valeur d'obstacle des cours d'eau, forêts et parois abruptes est renforcée en de nombreux endroits par la construction étendue et sans cesse croissante de bâtiments. Nos chances résulteront du fait qu'il sera difficile à l'agresseur de concentrer rapidement ses forces et de profiter ainsi de tout son élan d'attaque. L'infériorité numérique dans le décompte global des forces n'exclut pas que nous acquérions dans certains secteurs une supériorité temporaire.

Si nous partons du principe que le système de milice constitue à long

terme une grandeur fixe de notre conception, il appert que notre armée conservera son caractère de force aux gros effectifs composés principalement d'infanterie. Le grand nombre de formations de combat et les avantages d'un terrain fort dans toutes les parties du pays sont les deux supports de notre conception que l'on pourrait décrire comme un concept de défense de zone et qui est ainsi décrite de façon concise dans le rapport du Conseil fédéral du 6 juin 1966:

«Notre armée, conformément à sa mission et à ses particularités, mènera, à l'échelon opératif, un combat défensif qui tendra:

– à canaliser et à user l'adversaire au moyen de plusieurs zones défensives échelonnées en profondeur;

– à couper les échelons avancés de l'adversaire des échelons arrière par l'action de l'aviation qui cherchera à isoler le champ de bataille et par celle des troupes terrestres qui tendront, par des contre-attaques et des coups de main, à empêcher sans cesse le renforcement et le ravitaillement de ces échelons avancés;

– à détruire, par des contre-attaques de formations mécanisées appuyées par l'aviation, les forces adverses qui auront pénétré ou auront été amenées par voie aérienne dans la profondeur de la zone de défense.»

Il s'agit maintenant d'examiner si l'instrument dont nous disposons correspond de façon optimale à l'idée du combat ainsi décrite. Si nous observons notre armée pour ainsi dire en coupe, nous pouvons distinguer cinq éléments essentiels:

– Les zones territoriales forment la base logistique. Elles sont pour les troupes combattantes des entreprises de services dans la mesure où elles établissent le lien avec l'économie de guerre, règlent le recours aux ressources par l'armée, gèrent les installations de soutien appartenant à l'armée, dirigent le service sanitaire en station de traitement final et assument dans plusieurs domaines la liaison entre l'armée et les instances civiles de la défense générale.

– Les brigades de frontière, de forteresse et de réduit sont des formations opératives de barrage placées sur les axes de pénétration et de passage les plus importants. Leurs secteurs d'engagement étant exactement définis, elles peuvent se préparer de façon approfondie à leur combat dès le temps de paix.

– Douze divisions rassemblées en quatre corps d'armée constituent les forces librement disponibles qui peuvent être manœuvrées, sur une infrastructure en échiquier, selon la menace du moment.

– Seules, les formations blindées réunies au sein des trois divisions mécanisées se prêtent à des actions mobiles de grande envergure. Elles constituent ainsi la masse de manœuvre terrestre du commandement opératif.

– Il revient aux troupes d'aviation et de DCA la mission commune d'appuyer le combat des troupes terrestres

par l'exploration dans la profondeur, le combat contre des objectifs terrestres situés hors de portée de l'artillerie, et par la couverture de secteur au profit des formations mécanisées.

Selon l'idée de combat esquissée plus haut, il appartient au corps d'armée de montagne de barrer les principaux axes alpins et de dominer à long terme une grande partie de ce secteur, l'ensemble de celui-ci étant couvert par des brigades engagées statiquement. Les secteurs clés les plus importants sont situés dans la zone d'efficacité des systèmes fortifiés de Sargans, du Gothard et de Saint-Maurice. Les brigades de réduit contrôlent les accès conduisant du Plateau dans le secteur alpin. Trois brigades de frontière barrent les axes de pénétration importants de l'est, du sud et du sud-ouest. Selon la situation, les formations de combat des trois divisions de montagne peuvent être engagées pour renforcer la défense ou pour des missions offensives en bénéficiant de l'infrastructure des brigades de combat. Dans le cadre du combat dans le secteur alpin, les destructions préparées prennent une éminente signification. Dans un secteur où l'adversaire, même disposant des équipements les plus modernes, est contraint de mener ses opérations le long d'axes peu nombreux et pour la plupart profondément encaissés, ces destructions contribuent de façon décisive à une défense de longue durée et économe de forces.

Aux trois corps d'armée de campagne revient la tâche de mener le combat dans le Jura, sur le Plateau et dans les Préalpes. Le procédé de combat décrit plus haut de façon générale en citant le rapport de 1966 s'applique par analogie à l'échelon des corps d'armée de campagne. Les brigades de frontière sont engagées le long de la frontière dans des secteurs préparés. Comme forces opératives de barrage, elles doivent retarder et user l'adversaire durant son avance à travers le secteur frontière. La tâche des divisions de campagne consiste à dominer certaines zones d'importance opérative particulière. Les forces de chars des divisions mécanisées constituent la réserve opérative du commandant de corps. Selon le terrain et la situation du combat, il l'utilisera pour renforcer les divisions sur les points d'effort du combat ou pour anéantir, par des ripostes, les forces ennemies ayant percé dans la profondeur du secteur d'opération ou de celui des forces aéroportées. Dans ce type de conduite du combat, les éléments statiques et les forces mobiles agissent en étroite collaboration. Il tombe sous le sens que la capacité des uns conditionne l'efficacité des autres et qu'il est par conséquent parfaitement absurde de parler, comme ce fut de mode récemment, d'un renforcement de la mécanisation au détriment de l'infanterie. Il est beaucoup plus juste de dire que tout renforcement en éléments mécanisés élève l'efficacité des forces d'infanterie engagées en barrages et, inversement, que tout

accroissement des capacités de l'infanterie se répercute de manière favorable sur l'engagement des forces mécanisées. Infanterie et troupes mécanisées sont des notions d'organisation de l'armée et d'organisation de l'instruction. En examinant la conduite du combat, nous devons penser en systèmes; dans le cadre de la défense combinée, les forces de barrage de l'infanterie, les éléments mobiles mécanisés et les forces de couverture de secteur des troupes d'aviation et de DCA forment en quelque sorte un mécanisme dont l'efficacité repose sur la pondération de ses trois composantes. Une guerre de «religion» mécanisation contre infanterie, comme on a récemment tenté de l'accréditer, apparaît donc dans cette perspective comme simplement absurde. Nous pouvons constater, en outre, qu'avec la conception actuelle telle qu'elle a été évoquée, nous n'avons pas ambitionné une solution typiquement helvétique. Il est remarquable et encourageant pour nous qu'un expert militaire fort compétent, Ferdinand Otto Miksche, dans des considérations sur la défense de l'Europe centrale, qui concernent naturellement davantage le territoire de la République fédérale mais qui, moyennant de légères adaptations, pourraient aisément s'appliquer à nos conditions, fasse les constatations suivantes:

«Alors que les troupes mécanisées constituent l'épée du combat défensif, le rôle du bouclier est tenu par le sytème des points d'appui. Il s'ensuit que des zones de combat fortifiées ne trouvent leur pleine efficacité opérative que dans leur étroite collaboration avec les opérations des forces mécanisées. Sans cette liaison, et comme l'ont indiscutablement prouvé les expériences de la dernière guerre, elles subiront tôt ou tard la loi d'un adversaire surpuissant. D'un autre côté, des formations de chars ne pouvant pas s'appuyer sur une ossature d'infanterie ne pourront pas maintenir longtemps leurs succès. Plus nombreux et solides seront les points d'appui qui soutiennent les opérations mécanisées, plus grandes seront leurs chances de succès.»

4. Réflexions sur le développement futur de l'armée

Pour qui observe le développement de l'organisation et des matériels de l'armée dans les dernières décennies, il faut reconnaître qu'en matière de systématique, des progrès ont été accomplis. La création du groupe planification comme organe spécialisé dépendant du chef de l'état-major général (1962) doit être évaluée à cet égard comme un pas important.

Avec un rapport du Conseil fédéral sur le développement de l'armée publié en 1975, la notion de *plan directeur* fut introduite. Selon la conception de l'époque en matière de planification, il s'agissait de l'assemblage systématique de tous les projets de développe-

ment pour une période de dix ans. Selon l'idée actuelle, le plan directeur est un cadre de planification non limité dans le temps et dont la réalisation s'étend sur des étapes de développement successives. Chaque étape correspond à une législature, soit à un intervalle de quatre ans.

Nous ne sommes pas éloignés aujourd'hui de l'achèvement du plan directeur *Armée 80* qui s'étend de 1975 à 1985. Les décisions sur tous les projets d'armement et d'organisation qu'il contient ont été prises. Il reste encore à réaliser les derniers projets, parmi lesquels, notamment, l'introduction du système d'engin guidé de DCA Rapier.

En incluant l'exécution de ce dernier projet, nous pouvons formuler sur l'état de notre instrument militaire au milieu des années quatre-vingt le diagnostic suivant:

– L'ensemble de l'infanterie dispose d'un bon équipement avec des armes antichars de portée moyenne pouvant être engagées de manière stable; elle se trouve donc en mesure d'obtenir un bon effet d'usure contre les forces mécanisées ennemies dans toutes les zones de combat possibles. Son aptitude à conduire un combat dynamique demeure cependant réduite. Elle repose pour l'essentiel sur l'intégration aux régiments d'infanterie de chars de combat anciens, encore utilisables comme chasseurs de chars.

– Nos chars de combat peuvent compter avec certaines chances de succès dans leur combat contre des modèles de chars qui constitueront apparemment, pour quelque temps encore, le gros des forces mécanisées ennemies, à condition d'utiliser de façon conséquente, dans les préparatifs comme dans l'engagement, tous les avantages qu'offre le combat mené sur son propre terrain. Mais il faut admettre qu'à l'avenir, ils seront de plus en plus fréquemment contraints à un duel peu encourageant avec des modèles ennemis techniquement supérieurs. Par contre, le renforcement des moyens de couverture de secteur est positif et accroît la liberté d'action des formations de chars et donc leur efficacité opérative.

– Dans l'ensemble, les moyens d'appui de feu terrestres se trouvent dans un état satisfaisant grâce à l'acquisition d'obusiers blindés supplémentaires.

– L'aviation et la DCA, avec l'acquisition des Tiger supplémentaires et l'introduction du système Rapier, sont non seulement à même de mieux remplir leur mission d'appui des forces mécanisées, mais gagnent simultanément une plus grande capacité d'usure face aux appareils adverses. La DCA moyenne avec son équipement y contribue aussi.

La vue d'ensemble des différentes armes montre qu'à l'exception de l'arme blindée, presque toutes ont enregistré un gain de substance plus ou moins considérable. Indépendamment du remplacement du char léger AMX 13, devenu depuis longtemps inefficace, par des chars moyens (Pz 68), le

plan directeur *Armée 80* n'a procédé dans ce domaine qu'à des regroupements, c'est-à-dire à des modifications structurelles qui, de plus, ne furent rendues possibles que par la diminution du nombre des chars des divisions mécanisées pour permettre la création de bataillons de chars dans les divisions de campagne.

Il est indispensable de considérer cet état de fait lorsque l'on débat du fonctionnement de notre mode de combat, la défense combinée. Le maillon le plus faible de la chaîne infanterie-char-couverture de secteur est actuellement sans aucun doute notre arme blindée. Si on ne l'amène pas à jour en temps voulu, le gros investissement réalisé dans nos moyens de combat aériens perd son sens. Nous n'avons besoin ni des Tiger ni des Rapier pour assurer la protection de chars vétustes. C'est dire que vient à point l'acquisition du nouveau char de combat.

La nécessité d'une modernisation à temps de nos moyens de combat mobile terrestres n'apparaît clairement qu'en considérant les tendances essentielles du développement des techniques d'armement dans les prochaines années. Ces tendances principales sont:

- Le développement par bonds dans les domaines de l'observation, de l'exploration et de l'acquisition d'objectifs, conséquence de l'accroissement des performances des appareils électro-optiques et électroniques.
- L'accroissement des performances et du rayon d'action des moyens de combat aériens et la capacité des avions modernes d'engager leurs armes à grande distance avec une très grande précision et une large indépendance à l'égard des contraintes météorologiques.
- Enfin, l'importance croissante de l'hélicoptère dans ses différentes versions, transport, antichar ou combat.

De ces tendances en matière de technique d'équipement, on peut déduire qu'à l'avenir, la conduite du combat sera caractérisée par une dynamique croissante et par un notable élargissement des secteurs d'engagement. Nous devrions considérer qu'en cas d'attaque, la majeure partie de notre territoire serait rapidement touchée par les opérations ennemies. La zone de combat suisse ne devrait pas se modifier fondamentalement ces prochaines années. Il est vrai que les agglomérations du Plateau s'étendent jusqu'à former de véritables chaînes de constructions. Cela conduit à un compartimentage supplémentaire du terrain et réclame une utilisation accrue de la troisième dimension. Mais les quartiers modernes de villas construits de façon aérée permettent parfaitement une manœuvre fluide de petites formations mécanisées.

La liberté d'action d'un adversaire mécanisé est d'autre part augmentée en raison du développement des routes principales et nationales, lesquelles offrent en même temps des pistes de secours favorables pour les avions de combat et de transport.

On peut résumer ces diverses considérations en deux constatations lapidaires:

– Tout élément statique est de plus en plus menacé.

– Les armes fixes risquent, le moment venu, de se trouver installées au mauvais endroit.

Ce n'est, en attendant, rien d'autre qu'une conclusion concrète des tendances perceptibles. Il n'est pas pensable qu'elle soit le leitmotiv révolutionnaire des plans de développement à venir. Dans tous nos efforts visant à élever la force combative de notre armée, nous devons toujours prendre garde à utiliser ce qui existe aussi bien et aussi longtemps que possible, ce qui entraîne la limitation de la liberté de planification.

Cependant, dans la perspective des objectifs à long terme, les conséquences suivantes s'imposent:

– Compte tenu de l'étendue sur laquelle les armées modernes mènent leurs opérations, nous devons être aptes à faire porter à temps les efforts principaux dans les secteurs décisifs.

– Nous devons pouvoir réagir plus vite au déroulement rapide des combats.

– Nous devons contrer le danger d'une rapide acquisition d'objectifs et d'un feu de destruction rapidement déclenché par une large décentralisation des objectifs menacés.

– La mobilité accrue et la plus grande capacité de résistance des moyens de combat modernes impliquent un délai d'engagement plus court et une puissance de destruction plus grande de nos moyens de feu.

Diriger les prochaines étapes de développement vers ces objectifs devrait faire l'objet des efforts de tous les responsables. J.F.

L'ordre pèse toujours à l'individu. Le désordre lui fait désirer la police ou la mort.

VALÉRY